Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260330-DEL202624-DE

DELIBERATION N° 2026-24

OBJET : Fixation du nombre de membres au C.C.A.S

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Vu les décrets N° 95-562 du 06 mai 1995 relatif aux C.C.A.S, N° 2000-6 du 04/01/2000 et N° 2004-1136 du 21/10/2004,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, en particulier ses articles 7 et suivants du Chapitre II-section 1, et l'article 138,

Considérant que le conseil d'administration du C.C.A.S comprend Monsieur le Maire qui en est le président et, en nombre égal, au maximum huit membres élus au sein du conseil municipal et huit membres nommés par Monsieur le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE FIXER à 15 le nombre de membres du C.C.A.S de Grand-Fougeray soit Monsieur le Maire en tant que Présidente, 7 membres élus issus du Conseil Municipal, et 7 membres extérieurs c'est-à-dire nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 30 MARS 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER



Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260330-DEL202624-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

SEANCE DU : 30 mars 2026
CONVOCATION DU : 26 mars 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 26 mars 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 26 mars 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 22
* absents : 1 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-six, le trente-mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :

M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Yasmina PROVOST, M Loïc LEMAU, Mme Ludivine BOUJU, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, M Romain GEFFRIAUD, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Alysée VILLETTE, M Gwénaël GICQUEL, Mme Sylvie GERNIGON, M Mikael GICQUEL, Mme Carole GUIBERT, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :

M Christophe PLOTEAU représenté par M Mikael GICQUEL

MEMBRES EXCUSÉS :

Néant

MEMBRES ABSENTS :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 20/03/2026, **à l'unanimité**